



Planification financière dans la gestion des finances publiques communales vaudoises



Planification financière ? Mais pourquoi faire ?

Dans un monde en perpétuel changement, il devient de plus en plus nécessaire de définir sa vision et ses objectifs, pour non seulement mieux appréhender la résolution de problèmes, mais également pour mieux saisir les opportunités qui vont se présenter.

En une phrase : on pilote mieux lorsque l'on sait où on va.

La [planification financière](#) dans les communes vaudoises se fait de plus en plus impérieuse suite à l'introduction anticipée de la [RFFA](#) "Réforme fiscale et financement de l'AVS" (auparavant RIE III ou PF17) dans le Canton de Vaud au 1^{er} janvier 2019. En effet, malgré la redistribution prévue de CHF 50 millions, des [baisses de recettes fiscales](#) importantes sont à intégrer dans les communes qui ont une forte densité d'entreprises, ce qui va également impacter la [péréquation](#) entre les communes vaudoises.

En conséquence, il est important d'anticiper ces changements pour assurer une [bonne gestion](#) et la viabilité à moyen et long terme des [finances communales](#).

Notre démarche au service des communes

1. La prise en compte des expériences du passé, centrée sur le compte de fonctionnement et la marge d'autofinancement

Le diagnostic du passé reste et sera toujours la base pour élaborer des projections cohérentes pour le futur. Divers éléments sont analysés avec vous en profondeur :

- [Démographie](#)
- Plan d'affectation, aménagement du [territoire](#)
- Capacité contributive de vos citoyens, point d'impôt
- Répartition des [recettes fiscales](#) entre les personnes physiques et les personnes morales
- Marge d'[autofinancement](#)
- Compte de fonctionnement, budgets
- Endettement et [capacité d'endettement](#), en tenant compte également de la part qui ne figure que dans les comptes des associations de communes

Il est à noter que les événements extraordinaires du passé ne sont pas pris en compte dans les calculs, ni les revenus issus du patrimoine financier. En effet, la planification financière se concentre sur les activités "cœur de métier" de la commune.



2. Une vision du futur qui prendra en compte les obligations communales et aussi les ambitions des élus pour le bien être de leurs administrés

Nous évaluons ensuite avec vous les besoins futurs en matière de budget de fonctionnement et de besoins d'investissements.

Nous établissons notre planification financière sur la base des hypothèses retenues selon :

- les expériences du [passé](#),
- l'environnement [conjoncturel](#) attendu pour les cinq prochaines années,
- les contraintes sociales,
- les mises aux normes techniques et, entre autres, les enjeux écologiques,
- la baisse des [impôts des sociétés](#) et son impact sur la [péréquation](#),
- l'évolution démographique prévisible,
- les besoins en terme d'[investissements](#) et de [développements](#),
- les besoins en terme de [financement](#),
- des [objectifs](#) et [stratégies](#) fixés par votre commune elle-même.

La planification financière se veut être un outil d'aide à la décision et d'identifier des potentiels d'amélioration dans la gestion communale.

Dans une quête de sérénité et de stabilité dans un monde en constante évolution, la planification financière permet de s'assurer de la pérennité des finances communales.

Et vous ? Quelles sont vos attentes ? Quelles sont vos questions ?

A votre disposition pour toute [question](#) sur les finances communales :

⇒

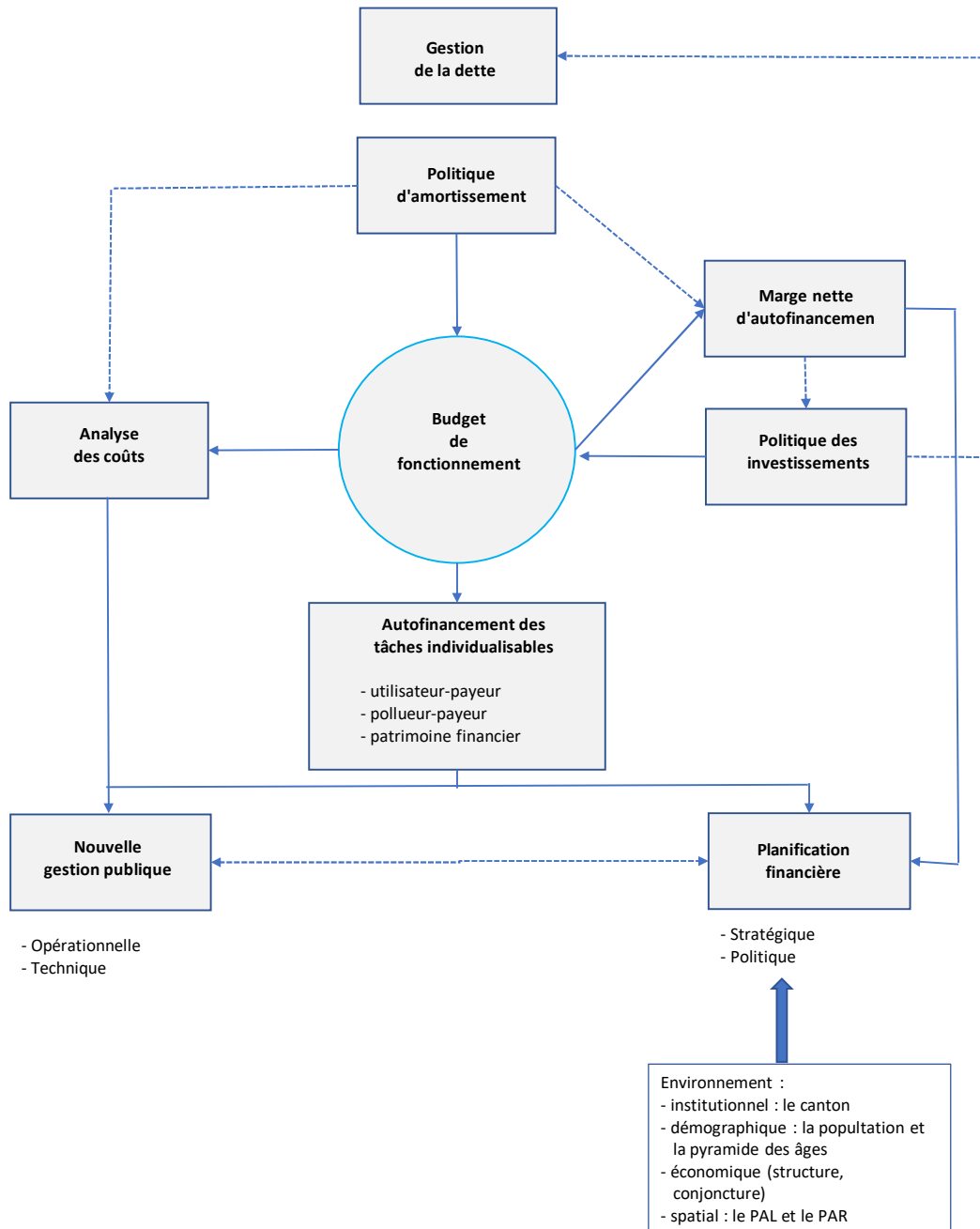


Dorothee Berg

Spécialiste en administration et finances publiques
Experte-réviseur agréé, Chartered Certified Accountant FCCA
Master of Science (MSc) HEC Genève

Tél. [021 313 40 00](tel:0213134000)
Mobile [079 324 59 80](tel:0793245980)
Mail dorothee.berg@kellersa.ch

La planification financière en un graphique :





Autres prestations proposées par Keller Consultants & Audit SA au service des **communes et **administrations publiques** :**

- Planification financière
- Boursier externalisé ou à la demande
- Audit des comptes communaux
- Audit des associations de communes
- Conseils en matière de TVA dans les administrations publiques
- Coaching à la mise en place de processus, SCI, gestion des documents et gestion des risques

Nous trouver :

Keller Consultants & Audit SA

e-mail@kellersa.ch

Lausanne

Rue de Bourg 1
1003 Lausanne
021 313 40 00

Savigny

Rte de la Roche 4
1073 Savigny
021 653 49 19